MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

MONTPELLIER - 16, Rue de la République. TEL. M2 58-72

2ème année | Nº 18 | 4 Juin 1954

INFORMATION

PUCERON VERT FARINEUX DU PECHER

Les conditions sont depuis quelques jours très favorables au développement des colonies du puceron vert farineux du pêcher.

Il est nécessaire de surveiller le développement de ce parasite et d'effectuer, dès l'apparition des premières colonies, un traitement énergique et soigné en utilisant :

- un ester phosphorique
- un extrait titré de nicotine (200 grs) + mouillant ou huile blanche d'été
- une spécialité à base de quassia amara
- quassia amara en copeaux après décoction.

Répéter le traitement 5-6 jours plus tard.

Le Quassia amara ne doit plus être utilisé dans les 3 semaines qui précèdent la cueillette.

L'emploi des esters phosphoriques est interdit 2 semaines avant la récolte.

AVIS IMPORTANT

Nous rappelons à nouveau à nos abonnés que nous ne pouvons pas tenir compte des demandes de changement d'adresse non accompagnées de la somme de 30 frs en timbres-poste.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant: R. BERTRAND. Autor. du 23/I/53.

Ministère de l'Agriculture

Ecole Nationale d'Agriculture de MONTPELLIER

STATION REGIONALE d'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier, le 4 juin 1954

MILDIOU.

NOTE N° 8

Le vignoble de l'Hérault est en train de perdre une partie de sa récolte.

La période pluvieuse du I5 au I8 mai a mis en évidence depuis la fin de la semaine, la destruction de nombreuses grappes au point que certaines communes comme Castelnau-de-Guers, St-Georges d'Orques, Montagnac, Montbazin, Servian, etc... etc..., peuvent s'estimer comme sérieusement atteintes et que la récolte peut être considérée comme à peu près anéantie dans des parcelles d'Agde, Bessan, Mireval, Le Pouget.

D'après les renseignements parvenus à la Station de Montpellier, les pluies de l'après-midi du 3 et de la nuit du 4 ont donné de 10 à 30 mm. d'eau.

Elles ont provoqué une attaque grâce aux germes portés par les très nombreuses feuilles ou grappes fraîchement malades; l'invasion correspondante devrait apparaître dès le 11 juin sur le feuillage et quelques jours après sur les grappes.

Elle sera sans doute très violente en raison du nombre considérable de taches existant déjà, de la température relativement élevée, de la rapidité de la croissance, et aussi de l'insuffisance de la protection due à un trop grand intervalle entre les traitements.

Cependant, l'importance des dégâts sera très nuancée selon l'emplacement du vignoble considéré par rapport aux foyers antérieurs, selon la vigueur des souches et le développement des grappes, et enfin suivant que la quantité de cuivre apportée avant la pluie sous forme de bouillies ou de poudres, a été plus ou moins grande.

On ne sera fixé que dans une semaine.

D'ici là, il n'y a rien à faire pour atténuer les suites des pluies qui ont déjà eu lieu, mais on doit se prémunir contre celles qui peuvent se produire, et en particulier contre des averses qui coïncideraient avec la sortie des taches des 11 et 12 juin.

En conséquence, il y a lieu d'effectuer avant le 11 juin, au moins deux traitements et de les compléter par un poudrage.

Le Directeur de la Station Régionale d'Avertissements Viticoles,

G. BERNON.

voir n° 7 Avril

Ministère de l'Agriculture

Ecole Nationale d'Agriculture de MONTPELLIER

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES

NOTE N° 2.

COCHYLIS ET EUDEMIS

COCHYLIS.- Des vols de papillons de Cochylis ont été constatés du 24 Avril à ce jour ; ils sont particulièrement importants depuis le début du mois de mai, dans le vignoble de Pont Saint-Esprit.

Il y a lieu d'effectuer immédiatement dans cette région un traitement qui devra être renouvelé après une dizaine de jours.

On utilisera de préférence des esthers phosphoriques; la manipulation et l'emploi de ces insecticides dangereux font l'objet de la circulaire du 10 Avril 1952.

L'"application des produits "systémiques" à base de "tiophosphate de diéthylo d'éthylthioglycol" est interdite sur la vigne (Circulaire ministérielle du 24 Avril 1953).

EUDEMIS.- Les vols d'Eudémis paraissent peu importants; Rivesaltes en Roussillon, et Adissan dans l'Hérault, marquent à peine le passage de la première génération d'Eudémis qui pourrait être traitée dès maintenant avec les insecticides habituels.

Le Directeur de la Station
Régionale d'Avertissements Viticoles,
G. BERNON.

Reproduction ou adaptation réservées - Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles, 16 rue de la République - MONTPELLIER.
Autorisation du 23 Janvier 1953 - Le Gérant : R. BERTRAND.

~~à coter~~

P55

Voir no 13 12 Mai

Ministère de l'Agriculture

Ecole Nationale d'Agriculture de
MONTPELLIER

STATION REGIONALE
D'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Montpellier, le 12 mai 1954.

MILDIOU.

EUDEMIS.

NOTE N° 5.

Le MILDIOU apparaît un peu partout dans les situations chaudes et humides. Les nombreuses germinations, que nous avons signalées, ont donné des taches primaires assez clairsemées; seuls des yeux intéressés ou exercés les ont, en faible partie, découvertes.

Il en est ainsi à Massillargues-Attuech, Mus, St-Dionisy, St-Côme, Aigues-Vives, Candillargues, Montpellier, Vendémian, Le Pouget, Mireval, etc. Cette liste s'ajoute à celle des foyers indiqués dans les notes précédentes. Par ailleurs, les vignobles de la plaine de Marseillette renferment à nouveau cette année des foyers dont l'importance de certains atteint près d'un hectare et intéressent feuilles, rameaux et grappes de la plupart des souches.

Enfin, des repiquages dont l'éventualité était prévue dans notre note du 27 avril, viennent d'être découverts à Montbazin et à Mireval; il y en a probablement ailleurs.

En dehors de ces cas reconnus, de nombreuses petites feuilles, nées sur des rejets oubliés à la taille, présentent des attaques qui échappent parfois à un examen sommaire.

Partout où les repousses du greffon ont été supprimées, le danger est très réduit pour le moment; seules les parcelles voisines des vignobles non assainis sont plus mal placées.

A proximité des taches primaires non enlevées, les orages de la soirée du 11 mai occasionneront la formation de taches nouvelles, visibles à partir du 18 mai.

Toute pluie qui s'abattrait sur elles dès leur apparition, pourrait être considérée comme particulièrement dangereuse.

En conséquence :

1° - S'efforcer de supprimer les rejets du greffon partout où il en existe;

2° - Effectuer dès que possible, et au plus tard avant le 18 mai, un sulfatage général et soigné, qu'il conviendra de refaire au plus tôt en raison de la croissance des rameaux.

EUDEMIS. - Dans les vignobles souffrant habituellement des attaques de ce parasite, la mise en oeuvre d'un premier traitement permettrait de lutter contre les chenilles de première génération provenant des papillons qui viennent de faire leur apparition.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles,

G.BERNON.